

# Le cycle de gestion des finances publiques (GFP)

Établir des BPB fonctionnels en Afrique

Les 11 et 12 juin  
Bamako, Mali



# Objectifs du module

La GFP signifie la gestion des finances publiques. Elle se rapporte à la manière dont les gouvernements collectent les ressources publiques et les gèrent. Elle examine également l'effet immédiat, à moyen et long termes de ces ressources sur l'économie et les citoyens.

- les questions liées au système de GFP.
- les composantes essentielles d'un système de GFP fonctionnel (bien comprendre les principes de base).
- le rôle des assemblées législatives tout au long du processus budgétaire.

# Pourquoi les parlementaires ont-ils besoin de comprendre le cycle de GFP ?

Les parlementaires, en tant que responsables élus représentant leur circonscription, jouent un rôle essentiel tout au long du cycle de GFP. Il y a 5 principales composantes qui permettent de bien comprendre les principes de base relatifs à la GFP :

- **la budgétisation stratégique** : qui traduit les objectifs généraux des politiques et des plans en programmes concrets dont les citoyens pourront bénéficier ;
- **la soutenabilité du budget (y compris de la dette)** : le ministère des Finances veille à l'efficience allocative entre les MDA dépensiers et maintient l'endettement à un niveau minimum ;
- **la conceptualisation robuste des dépenses en capital** : les dépenses en capital (notamment les infrastructures) devraient être conceptualisées par le biais de processus de budgétisation annuelle et à moyen terme ;
- **le budget-programme (BP)** : l'alignement de la planification et des systèmes de budgétisation pour veiller à ce que les extrants et les résultats/réalisations soient associés aux objectifs des politiques publiques ; et,
- **l'exécution prudente du budget** : la surveillance législative fait partie intégrante de l'examen des rapports sur l'exécution budgétaire pour s'assurer que les ressources publiques sont utilisées de la manière dont elles avaient été approuvées.

Budgétisation  
stratégique

Préparation  
du budget



Débat  
législatif



Adoption  
(budget voté)

Gestion des  
ressources



Contrôle interne  
& Audit

Reporting (rapports  
budgétaires) &  
comptabilité

Audit externe



Redevabilité

# Quel est le rôle des assemblées législatives tout au long du cycle de GFP ?

- **Formulation (Préparation) du budget** : Les assemblées législatives jouent un rôle dans la détermination des priorités budgétaires à moyen terme (approbation des CDMT, SGDMT, etc.) ;
- **Approbation (Adoption) du Budget** : Au cours du débat législatif du projet de budget de l'exécutif, les parlementaires examinent ce qui doit être mis en œuvre, en tenant compte des niveaux de recettes et d'endettement actuels ;
- **Exécution du budget** : L'examen des rapports sur l'exécution budgétaire par les comités législatifs (ou commissions législatives) est essentiel pour la redevabilité ;
- **Évaluation du budget** : Les assemblées législatives peuvent également procéder à l'examen *post-hoc* (*a posteriori*) de l'exécution du budget en passant en revue le rapport de fin d'année, les états financiers et les audits externes de l'ISC.

Je vous remercie